

# ANNEXES

## RÉPONSE AU RAPPORT «LES EAUX SOURNOISES»

Le rapport présenté en 1981 par le sous-comité sur les piles acides, LES EAUX SOURNOISES, comportait 76 recommandations. À nos 211 pages les aspects de la question y étaient abordés au moins une fois. Dans le présent chapitre de notre deuxième rapport, nous examinons la réponse de divers gouvernements à notre premier rapport LES EAUX SOURNOISES.

### RECOMMANDATION 1 — Programme énergétique national

Le sous-comité recommande que le Programme énergétique national s'accorde les priorités pour la conversion des centrales thermiques de pétrole ou de charbon que si cette modification s'accompagne de l'installation des meilleurs dispositifs disponibles pour éliminer les émissions d'oxydes de soufre et d'azote.

### RECOMMANDATION 2 — Centrales alimentées de ou de charbon

Le sous-comité recommande que toutes les conversions du pétrole ou de charbon effectuées au Canada s'accompagnent de l'installation des meilleurs dispositifs existants pour lutter contre la pollution par les oxydes de soufre et d'azote, que ces conversions soient ou non financées en totalité ou en partie par le gouvernement fédéral.

Un fonds a été créé au profit du Programme énergétique national (PEN) pour financer jusqu'à 75% du coût de la conversion de charbon dans des conditions écologiquement acceptables, des centrales thermiques en cours. Les termes écologiquement acceptables n'ont pas encore été définis. Cependant, le ministre de l'énergie, des Mines et des Ressources a fixé à 50% la réduction des émissions de SO<sub>2</sub> et imposé des conditions quant à la réduction des bilans des pertes.

À ce jour, aucune conversion n'a encore été effectuée dans le cadre du PEN. Des mesures sont en cours pour deux centrales thermiques, l'une en Nouvelle-Brunswick et l'autre en Nouvelle-Écosse. La station génératrice de Colson Cove à Saint-John a fait l'objet d'une étude technique, économique et environnementale. Les troupes et données clés de cette étude, qui porte sur le génie et les coûts, doit être terminée en décembre 1984. Une des techniques envisagées pour la centrale de Colson Cove comporte l'utilisation comme combustible d'un mélange d'eau et de charbon afin de réduire les émissions de SO<sub>2</sub> d'environ 10%.

La deuxième centrale thermique est la station génératrice de Point Tupper en Nouvelle-Écosse. On envisage pour celle-ci un système de combustion en lit fluidisé. Cette technologie devrait entraîner une réduction notable des émissions de SO<sub>2</sub> et de NO<sub>x</sub>.

### RECOMMANDATION 3 — Nova Scotia Power Corporation

Le sous-comité recommande que la centrale de Lunenburg, exploitée par la Nova Scotia Power Corporation au Cap-Breton, soit pour d'utiliser la meilleure technologie en son pouvoir pour contrôler les émissions d'oxydes de soufre et d'azote. Cette recommandation s'applique aux centrales actuellement en exploitation et aux unités prévues ou en construction.

Lorsqu'il a fait cette recommandation, le sous-comité pensait plus précisément à l'utilisation d'épurateurs de désulfuration des gaz de cheminée afin de limiter les émissions de NO<sub>x</sub>. Cette technique a été rejetée, les coûts élevés de l'installation et d'exploitation des épurateurs étant les deux raisons les plus souvent citées. La Nova Scotia Power Corporation étudie la possibilité d'utiliser de charbon local à faible teneur en soufre et d'être recouru au lavage pour réduire conséquemment les émissions de SO<sub>2</sub> des centrales au charbon, y compris celle de Lunenburg au Cap-Breton.